

# Informations relatives aux ESG

## Gestion de fortune avec sélection durable de fonds



Dans le cadre de la gestion de fortune avec sélection durable de fonds<sup>1</sup>, il est tenu compte de critères touchant à l'environnement, à la société et à la gouvernance d'entreprise (ESG). Cette feuille d'information présente les procédés de sélection et de surveillance des fonds ainsi que les stratégies ESG susceptibles d'être appliquées.

### Sélection

L'allocation stratégique d'actifs constitue la base de la gestion de fortune.

Au moins un indice de référence est défini pour chaque catégorie de placement. Dans la mesure du possible sont utilisés des indices qui prennent en compte les critères ESG.

Tous les fonds indiciels ESG répliquant les indices ESG concernés sont ensuite analysés. La sélection repose sur un grand nombre de critères tant qualitatifs que quantitatifs, par exemple :

- les caractéristiques ESG : les notations ESG, l'intensité carbone, les activités commerciales indésirables
- les frais : les coûts annuels du produit (TER), les frais de transaction
- les écarts de rendement entre le fonds indiciel ESG et son pendant classique, tracking difference, tracking error
- d'autres critères du processus de sélection de fonds de VZ : type de répllication, prêt de titres

L'objectif est de n'utiliser que des fonds indiciels ESG qui sont convaincants s'agissant des caractéristiques ESG et de la qualité des produits.

Si aucun fonds indiciel ESG n'est disponible pour un indice de référence ou si le fonds indiciel ESG ne remplit pas les critères, un autre fonds indiciel ne prenant pas explicitement en compte les critères ESG est sélectionné.

En outre, pour des raisons tactiques, certaines positions peuvent être utilisées pour mettre en œuvre certaines stratégies ESG et/ou augmenter le potentiel de rendement. À cet égard, il est possible de sélectionner des fonds passifs et actifs qui remplissent des critères quantitatifs minimaux, comme par exemple une notation ESG minimale ou le non-dépassement de certaines valeurs limites pour des activités commerciales indésirables. Des restrictions ESG existent par ailleurs concernant le portefeuille dans son entier. Il convient de les respecter.<sup>2</sup>

### Surveillance

Les positions utilisées font l'objet d'une surveillance, afin d'apprécier la qualité des produits ainsi que les caractéristiques ESG. En outre, il est vérifié en permanence s'il existe des fonds qui remplissent mieux les critères. Si l'un de ces fonds obtient de meilleurs résultats qu'une position utilisée, on examine si un échange de titres serait opportun.

### Stratégies ESG

Pour les positions stratégiques et tactiques de la gestion de fortune avec sélection durable de fonds, il peut être recouru aux stratégies ESG suivantes :

Stratégies ESG	Exemples	Remarques
<b>Critères positifs et négatifs</b> Favoriser les entreprises présentant de bonnes caractéristiques ESG (sélection positive) ou exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines valeurs ou normes (sélection négative)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Notations ESG</li><li>• Activités commerciales indésirables (p. ex. alcool, tabac)</li></ul>	<p>Des critères et des seuils différents peuvent être définis selon les fonds, ce qui peut avoir des répercussions sur les écarts de rendement possibles par rapport à l'indice classique, par exemple.</p> <p>La mise en œuvre stratégique ou tactique se fait par le biais de fonds passifs et/ou actifs.</p>
<b>Intégration ESG</b> Prise en compte des critères ESG pour l'évaluation des entreprises	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluation plus élevée de l'entreprise en raison de considérations ESG</li><li>• Évaluation plus basse de l'entreprise en raison de considérations ESG</li></ul>	<p>La mise en œuvre tactique se fait par le biais de fonds passifs et/ou actifs.</p>



Stratégies ESG	Exemples	Remarques
<b>Fonds thématiques</b> Sélection d'entreprises en lien avec un thème ESG en particulier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Économie circulaire</li> <li>Obligations vertes (green bonds)</li> </ul>	En règle générale, cette stratégie ESG n'est appliquée que dans une mesure limitée en raison des écarts possibles par rapport au rendement du marché.  La mise en œuvre tactique se fait par le biais de fonds passifs et/ou actifs.
<b>Politique actionnariale active du côté des prestataires de fonds</b> Influence sur une entreprise via l'exercice des droits des actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement</li> <li>Exercice des droits de vote</li> </ul>	L'engagement et l'exercice des droits de vote sont susceptibles de varier selon les fonds. L'engagement concerne habituellement seulement quelques titres (0 % à 1 %) du fonds. L'exercice des droits de vote peut également varier en fonction du prestataire de fonds et de la région. <sup>3</sup>

Les stratégies ESG mentionnées ci-dessus ne constituent pas des stratégies d'impact classiques visant une action positive sur l'économie réelle. Il est difficile de savoir clairement et de mesurer ou de prouver si et dans quelle mesure ces stratégies ESG ont des effets positifs sur l'économie réelle.

<sup>1</sup> Les présentes informations s'appliquent par analogie à la prestation « Gestion de fortune axée sur la durabilité ».

<sup>2</sup> Si nécessaire, votre interlocuteur chez VZ peut vous renseigner plus en détail sur les critères ESG applicables.

<sup>3</sup> VZ n'évalue pas l'engagement et l'exercice des droits de vote du prestataire de fonds.

